



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 577 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités et MRC du Québec sont contre le développement de mines d'uranium sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT QU'aucun expert de la santé ne peut prouver hors de tout doute raisonnable qu'il n'existe pas de danger pour la santé des citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de l'uranium est dangereuse pour l'environnement;


CONSIDÉRANT QUE plusieurs médecins de la province demandent un moratoire sur les mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse ont un moratoire sur l'exploitation et l'exploration de l'uranium et que le gouvernement Inuit Nunatsiavut du Labrador a un moratoire sur l'exploitation de l'uranium.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir mettre en application un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de mines d'uranium au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme (au Règlement et) à l'original de la pétition.


Lorraine Richard, Duplessis

16/02/10
Date